La dompéridone serait responsable de 200 morts subites en 2012

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-04-07 10:31:13 - Vu sur pharmacie.ma

Prescrire, la revue indépendante vient de relayer les résultats d'une étude publiée dans Pharmacoepidemiology and Drug Safety, une revue internationale spécialisée dans l'épidémiologie des effets nocifs des médicaments. L'étude estime à environ 200, les morts subites liées à la dompéridone en France en 2012.

En 2014, Prescrire avait estimé que ce nombre se situait entre 43 et 189. Environ 3 millions de personnes ont été exposées à la dompéridone en France en 2012, indique la revue.

Dans un point d'information publié l'an passé, l'Agence française du médicament (ANSM) rappelait qu'en raison de l'observation d'effets indésirables graves cardiaques (dont l'allongement de l'intervalle QT), les AMM des spécialités à base de dompéridone ont été modifiées en 2004 puis en 2007. En 2011, les professionnels de santé ont été sensibilisés sur les risques cardiaques rares mais potentiellement sévères (arythmie ventriculaire et mort subite) associés à l'utilisation de dompéridone.

Suite à une réévaluation, achevée en juillet 2014, des nouvelles recommandations d'utilisation des médicaments contenant de la dompéridone ont été diffusées par l'ANSM aux médecins et aux pharmaciens. Les spécialités fortement dosées contenant 20 mg de dompéridone ont été retirées du marché le 10 septembre 2014.

La revue Prescrire, regrette que « les patients sont encore exposés au dosage à 10 mg le plus couramment utilisé dans les nausées-vomissements. » Prescrire estime ainsi que « le danger mortel de la dompéridone est injustifié par son efficacité, symptomatique et incertaine au-delà d'un effet placebo ». « Les médicaments tels que la métopimazine (Vogalène° ou autre) et le métoclopramide (Primpéran° ou autre) sont voisins de la dompéridone et sont dangereux aussi. », poursuit-elle.

C'est pourquoi la revue vient de réclamer « sans attendre un « déremboursement » par l'assurance maladie et surtout un retrait du marché européen », que les patients soient « informés des dangers de la dompéridone et des médicaments voisins ».